



Aawyx[®]785

Dégraissant Désinfectant Chloré Alimentaire

Grâce à sa formulation adaptée, **Aawyx[®]785** permet une désinfection en profondeur des surfaces (plans de travail) et matériels en agro-alimentaire (matériels de coupe, tranchoirs, hachoirs, coutelleres, tous mécanismes amovibles, flexibles) et de tous sols et matériels industriels.

Bénéficie d'une AMM N° 2050104.

Bactéricide NFT 72300-NFT 72173-EN 1276 à 1%, à 20°C (eau dure 30°C), pour un temps de contact de 5mn. Est homologué à 1% pour les traitements bactéricides dans les secteurs d'activités suivants : locaux de stockage et de matériel de transport (POA et POV), matériel de stockage POV, matériel de récolte POV, matériel de laiterie.

Efficace sur les souillures grasses et protéiques. Nettoie et désinfecte en une seule opération. Très efficace sur les graisses. Efficace en eau dure comme en eau douce. Permet l'élimination des colorations.

COMPOSITION ET CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

Agent dispersant, agents séquestrants, hydroxyde de sodium, chlore actif.

Liquide de couleur jaune pâle à odeur de Javel pH en solution à 1% : > à 13

Solubilité dans l'eau : totale Densité : 1.16 +/- 0.01 Stabilité à la température : 0 à +40°C

CONSEILS D'UTILISATION

Dilution dans l'eau (dosage manuel ou avec un poste de désinfection) à raison de 1%, soit 10ml par litre d'eau. Augmenter la dose si les surfaces sont recouvertes de salissures importantes. Appliquer la solution sur la surface. Laisser agir cinq minutes, brosser si nécessaire et rincer soigneusement les surfaces à l'eau potable. Peut être utilisé avec canon à mousse ou non moussant.

LEGISLATION / INFORMATIONS

Pour les surfaces en contacts avec les denrées alimentaires, rincer à l'eau potable.

Pour une bonne conservation de l'agent chloré à conserver au frais et à l'abri de la lumière.

Biocide TP4 : Préparation liquide concentrée à effet curatif.

Substance active biocide : hypochlorite de sodium. N°CAS 7681-52-9 : 43,01 m/m.

Le numéro de lot et la date de péremption sont imprimés par jet d'encre sur l'emballage.

Préparation classée dangereuse (symbole CORROSIF), il est impératif de consulter soigneusement la fiche de données de sécurité du produit. Conforme à la législation relative au nettoyage des matériaux destinés à entrer au contact des denrées alimentaires (Décret ministériel n° 73-138 du 12 février 1973 et à l'arrêté du 08/09/1999). Biodégradable conformément à la réglementation en vigueur.

CONDITIONNEMENT

Réf : AA-785 carton de 2x5l - Réf : AA-786 bidon de 20l - Réf : AA-787 fût de 200l - Réf : AA-788 container de 1000kg

Produit destiné à usage professionnel

FT n°1106.... / 20.12.2009